



## APPEL A BOURSES POST-DOCTORALES ET A PROJETS 2016

### 1. OBJECTIFS

---

La Croix-Rouge française est pionnière de l'action humanitaire depuis près de 150 ans. Poursuivant son engagement pour un monde plus humain et plus juste, elle a créé en 2013 le Fonds de dotation de la Croix-Rouge française (le Fonds). Ce fonds est dédié à la promotion des travaux de recherche consacrés aux modalités d'une action humanitaire en transition, ainsi qu'à la nature des liens qui unissent les champs de l'humanitaire et du social.

De nombreux pays autrefois bénéficiaires de l'aide internationale jouent désormais un rôle actif dans la prise en charge des interventions humanitaires concernant leurs territoires. D'autres, toujours dépendants de l'aide internationale, expriment une volonté croissante d'autonomie et sont engagés dans une phase de transition humanitaire plus ou moins avancée. Comment se manifeste cette volonté d'autonomie ? Quels en sont les enjeux et les spécificités locales ?

Afin d'encourager et de guider cet effort de réflexion et d'innovation, le Fonds lance son troisième appel à projets et à recherches postdoctorales en 2016 sur les thèmes suivants.

### 2. THEMATIQUES DE RECHERCHE

---

**Thème général :**  
**Réalités et perspectives de la transition humanitaire dans les pays bénéficiaires de l'aide internationale**

La transition humanitaire se caractérise par la redistribution des rôles aussi bien sur le plan politique qu'opérationnel : la formulation de nouvelles règles de fonctionnement et l'établissement d'interactions multiples (entre bailleurs, organisations de solidarité internationale, secteur privé, sociétés civiles, institutions supranationales, médias et donateurs). Comment se déclinent ces différents processus et mécanismes au niveau local ?

Comment s'organise le transfert d'activités ? Avec quels acteurs et selon quelles normes - transmises, imposées ou appropriées ? Dans ce contexte, comment transmettre les savoirs

théoriques et pratiques, et quels moyens sont nécessaires pour faire évoluer les métiers du champ humanitaire, caritatif, sanitaire et social voués à accompagner la dynamique en cours ?

Finalement, cette nouvelle donne humanitaire est au cœur de relations sociales où la dimension éthique s'impose de façon centrale. Entre codes locaux et mécanismes d'appropriation d'une éthique globalisée, peut-on parler d'une éthique universelle ? Comment formuler ces principes et les appliquer au champ humanitaire ou social ?

De tels questionnements exigent au préalable de mieux connaître les acteurs locaux, de mieux comprendre les nouvelles modalités d'intervention locale entre secteur social et humanitaire et, enfin, de mieux anticiper l'évolution des métiers de l'humanitaire. Les principes éthiques appliqués à l'humanitaire (notamment le principe d'autonomie) peuvent fournir le fil conducteur entre ces différentes thématiques et, finalement, constituer un guide pour toute action ou politique humanitaire « ici et là-bas ».

**Ainsi, le thème général pourra être traité globalement ou sous l'un des aspects suivants :**

- **Compréhension du tissu humanitaire local : configurations et dynamiques**
- **Action humanitaire, action sociale et développement humain : pratiques de transition et principes éthiques**
- **Mondialisation et nouvelles géopolitiques de l'aide humanitaire**

### **1. Compréhension du tissu humanitaire local : configurations et dynamiques**

Il existe peu de recherches ou d'études analysant les espaces d'intervention de l'aide internationale afin d'en comprendre les spécificités. Or ceux-ci connaissent une grande variété de configurations, en termes de nombre et nature d'acteurs investis (locaux, internationaux), modes de relation entre eux et avec les autorités locales, temps, type et champ d'action (eau, nutrition, santé, insertion, migrations, éducation, atteinte aux personnes, privation de libertés...), objectifs et caractères de programmes mis en place (urgence, développement), motivations, mode d'organisation, de fonctionnement et de financement des acteurs, capacité et normes d'action, ou encore de diagnostic des enjeux et des besoins humanitaires des populations. En outre, au fil du temps, chacun de ces espaces a connu des configurations de l'aide internationale différentes évoluant d'une part en fonction de dynamiques politiques, économiques, sociales, culturelles qui lui sont propres, et d'autre part des logiques d'évolution du système de l'aide internationale.

Comment expliquer la spécificité d'un tissu humanitaire local et son évolution? Quelle analyse porter sur les configurations et dynamiques des espaces d'intervention de l'aide internationale au regard à la fois des enjeux et besoins humanitaires passés, actuels et à venir des populations, ainsi que des opinions et aspirations des acteurs locaux (ONG, Etat)?

### **2. Action humanitaire, action sociale et développement humain : pratiques de transition et principes éthiques**

Les domaines de l'urgence, du développement et du social évoluent comme champ sémantique, comme dispositif, comme terrain d'action et comme imaginaire. Ils se caractérisent également par les entremêlements nouveaux dont ils sont le cadre, rendant toujours plus incertaines les frontières établies. Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est le témoin de ces transformations depuis 150 ans : l'humanitaire, le social et le développement se côtoient, au « Nord » comme au « Sud », à travers les hommes, les savoir-faire et les principes. Ainsi le transfert

d'activités entre acteurs extérieurs et acteurs nationaux est en œuvre aujourd'hui dans de nombreux pays en développement appelant de leurs vœux une solidarité rénovée qui place les communautés au cœur de l'action et fournisse à chaque personne les outils indispensables pour reconstruire sa vie dans la durée

Comment, pour un cas d'étude précis, s'articule la connexion entre l'action humanitaire et l'action sociale, entre le collectif et l'individuel, entre le ponctuel et le pérenne – entre une action exportée, une action intégrée et une action inventée ? Quelle analyse porter sur l'état de cette connexion au regard des objectifs, opinions et aspirations des différents acteurs de la solidarité (locaux et internationaux) ?

Cette aspiration à l'autonomie conduit les acteurs de l'aide internationale à se réinventer, à interroger leur action au plan de l'éthique tout autant que celui des modalités pratiques de cette transition. Quels principes éthiques pourraient guider la réinvention d'une action humanitaire en transition ? Quelle traduction pratique de ces principes, quels ajustements, adaptations, reconfigurations, leviers de transfert sont aujourd'hui nécessaires pour l'élaboration d'un mode d'intervention durable ? Que nous apprennent les exemples de transition réussie ou échouée, à la fois sur les principes éthiques et les modalités pratiques de leur mise en œuvre ?

### **3. Mondialisation et nouvelles géopolitiques de l'aide humanitaire**

Des mobilisations de la société civile internationale, au développement d'une diplomatie et d'un droit humanitaire, en passant par l'émergence de bailleurs au champ d'action planétaire, le secteur humanitaire a progressivement créé son espace et ses dynamiques propres dans un monde de plus en plus globalisé. Aussi, dans son action celui-ci doit s'adapter à des problématiques transnationales majeures : géopolitique, conflits internationaux, corruption et crime-organisé sans frontière, mobilités forcées, etc. Cette mondialisation rend de plus en plus complexe la compréhension du système de l'aide internationale, y compris dans ses configurations locales, par la multiplication des acteurs, la rapidité des changements qu'ils engendrent, et la portée de leurs actions d'un continent à l'autre. Ainsi, la compréhension du système de l'aide internationale nécessite une perspective globale.

Comment le jeu des acteurs et des organismes transnationaux reconfigure le dispositif humanitaire, et comment sa mise en évidence permet d'expliquer des configurations locales de l'aide internationale ? Quels en sont les effets à long terme sur la sphère humanitaire ?

A quelles stratégies recourent nombre d'acteurs (institutionnels, politiques, associatifs, etc.) du Sud pour négocier leur insertion dans le système mondial et bénéficier d'une aide multiforme ? Comment ces logiques macro-politiques se répercutent, parmi les agents locaux de l'humanitaire et du développement ?

### **3. ZONES GEOGRAPHIQUES DE RECHERCHE**

---

Ces thèmes pourront être abordés de manière transversale ou lors d'une recherche géographique ciblée portant sur une zone spécifique ou un pays. Le Fonds a identifié pour cet appel douze pays prioritaires :

1. Birmanie
2. Burkina Faso
3. Cambodge
4. Cameroun
5. Côte d'Ivoire
6. Djibouti

7. Ethiopie
8. Haïti
9. Madagascar
10. Niger
11. République Démocratique du Congo
12. Sénégal

Les pays ciblés constituent une entrée empirique pour les recherches. Ils ne correspondent en aucun cas aux nationalités d'éligibilité.

#### 4. CONDITIONS DE CANDIDATURE

---

Deux types de candidatures sont possibles :

- ➔ soit chercheur individuel ayant soutenu sa thèse,
- ➔ soit équipe de deux ou trois personnes travaillant dans les pays de recherche ciblés par le Fonds (ou pays frontalier).

Les financements accordés par le Fonds ont pour objectif de couvrir soit le coût d'une année de recherche dans le cas d'une bourse postdoctorale soit, dans le cadre d'un programme de recherche d'équipe, les dépenses liées aux travaux de terrain.

D'une manière générale, le chercheur ou l'équipe souhaitant candidater doit :

- présenter les recherches en langue française ;
- être présenté par un établissement de recherche ou académique ;
- motiver la candidature (intérêt de la recherche envisagée et retombées pour l'établissement) ;
- prendre connaissance des conditions d'attribution et des modalités d'utilisation des financements alloués par le Fonds tels que définis dans ce document ;
- se préinscrire conformément au paragraphe détaillé ci-après **avant le 13 mars 2016** ;
- retourner au Fonds Croix-Rouge française le formulaire de candidature complété et accompagné des pièces demandées **avant le 17 avril 2016** ;

- Candidatures aux bourses postdoctorales

Il s'agit de bourses de perfectionnement à la recherche accordées selon un barème de base correspondant à **20.000 euros pour un an**<sup>1</sup>.

Seuls les candidats rassemblant les conditions suivantes peuvent bénéficier d'une bourse postdoctorale :

- candidats titulaires d'un doctorat (doctorat français, PhD ou doctorat étranger de niveau équivalent) dans le champ des sciences sociales (en particulier en science politique,

---

<sup>1</sup> La somme forfaitaire de 20.000 euros comprend des frais de gestion de 15% prélevés par le Fonds. La somme nette perçue par le chercheur se monte à 17.000 euros.

anthropologie, sociologie, philosophie, éthique) ou des sciences médicales (médecine, santé publique) ;

- candidats ayant soutenu leur doctorat depuis moins de 10 ans ;
- candidats n'occupant pas par ailleurs un poste permanent à plus de 50% ;
- candidats contribuant à faire avancer la recherche dans les thèmes ou sur les zones géographiques prédéfinies par le Fonds ou ayant des publications dans d'autres domaines démontrant leurs capacités à mener des recherches de qualité.

Il n'existe pas de condition de nationalité. Le Fonds privilégie toutefois les candidatures des chercheurs résidant dans les zones géographiques de recherche prioritaires.

- Candidatures à l'appel à projets

Il s'agit de projets proposés par des équipes auxquels sont accordés des subventions pouvant aller jusqu'à **20.000 euros pour une durée de un an**<sup>2</sup>. Seules les équipes répondant aux conditions suivantes sont éligibles :

- les équipes basées dans les zones géographiques de recherche ciblées par le Fonds (ou pays frontalier)
- les équipes appartenant à un laboratoire relevant d'un établissement de recherche et/ou d'enseignement supérieur ou les équipes de recherche reconnues par les réseaux académiques et de recherche internationaux;
- les équipes composées de trois membres maximum y compris le porteur de projet qui doit être titulaire d'un doctorat ;
- les projets comportant un protocole de recherche empirique ;
- les projets incluant un budget hors salaires (honoraires possibles sur des contrats temporaires).

Les projets présentant une approche pluridisciplinaire sont vivement encouragés.

## **5. PREINSCRIPTION ET DEPOT DE CANDIDATURE**

---

Le dépôt d'une candidature se fait en deux temps :

### **1. Préinscription**

Le candidat doit dans un premier temps adresser au Fonds par courrier électronique les pièces suivantes **avant le 13 mars 2016** (la date de réception électronique faisant foi) :

- ➔ la lettre de motivation du candidat ou du laboratoire porteur de la demande ;
- ➔ la fiche signalétique dûment complétée (à télécharger sur [www.fondcrf.org](http://www.fondcrf.org) ou à demander à [admin@fondcrf.org](mailto:admin@fondcrf.org)) ;

---

<sup>2</sup> La somme qui sera attribuée selon le budget communiqué et plafonné à 20.000 euros comprend les frais de gestion du Fonds (15%). L'établissement bénéficiaire qui l'exige sera en mesure d'appliquer ses propres frais de gestion dans une limite de 7% de la somme nette accordée par le Fonds.

- ➔ la présentation de la problématique et du terrain choisis, ainsi que la méthodologie envisagée (5 500 caractères maximum, notes et espaces compris) ;
- ➔ le Curriculum Vitae actualisé détaillant le parcours universitaire et professionnel du porteur du projet et des membres de l'équipe ;
- ➔ la copie du diplôme de doctorat (ou une attestation témoignant que la soutenance aura lieu avant le 30 juin 2016) certifiée conforme et visée par l'école doctorale ;
- ➔ un justificatif de domicile ;
- ➔ une présentation de l'établissement et des travaux menés par l'équipe dans le cadre de projets portés par une équipe.

Ce dossier doit être envoyé par voie électronique à [admin@fondcrf.org](mailto:admin@fondcrf.org) ou par voie postale à l'adresse du Fonds. En cas d'avis favorable, le candidat recevra une attestation de préinscription qu'il devra joindre à son dossier de candidature.

## 2. Dépôt de candidature

Le candidat doit adresser au Fonds l'attestation de préinscription reçue ainsi que le formulaire de candidature dûment complété (à télécharger sur [www.fondcrf.org](http://www.fondcrf.org) ou à demander à [admin@fondcrf.org](mailto:admin@fondcrf.org)). Le tout doit être retourné au Fonds accompagné des pièces suivantes **avant le 17 avril 2016** (la date de réception électronique faisant foi) :

- ➔ le descriptif détaillé du projet de recherche (35 000 caractères maximum, notes et espaces compris), qui doit comporter une revue de littérature, une problématique, un exposé de l'intérêt de la recherche pour la compréhension du monde humanitaire et ses enjeux, ainsi qu'une méthodologie, un chronogramme et calendrier de recherche.
- ➔ une copie du rapport de soutenance de thèse (si soutenue) en français ou en anglais ;
- ➔ deux lettres de référence ;
- ➔ une lettre de soutien du responsable scientifique du post-doctorant et une lettre de soutien du responsable du laboratoire ou institution de recherche accueillant le post-doctorant ;

En plus pour les candidats portés par une équipe :

- ➔ une lettre de soutien du directeur de laboratoire, de l'institution ou de département de recherche accueillant le projet ;
- ➔ un budget prévisionnel (à noter que les coûts liés à la communication, à l'achat de matériel informatique non justifié, au personnel permanent – à l'exception des stagiaires ou contrats temporaires – ne sont pas éligibles) ;
- ➔ un descriptif du mode de gestion du financement (le candidat veillera également à la faisabilité de son projet dans la période de financement).

Ce dossier doit être envoyé par voie électronique à [admin@fondcrf.org](mailto:admin@fondcrf.org) ou par voie postale à l'adresse du Fonds.

## 6. CALENDRIER PREVISIONNEL

---

18 janvier 2016	Lancement de l'appel
13 mars 2016	Clôture des préinscriptions
17 avril 2016	Clôture des candidatures
Début juillet 2016	Communication des résultats
Juillet-Août 2016	Signature par les lauréats de la charte et de la convention d'attribution du financement
1er septembre 2016	Début des recherches

## 7. MODALITES DU SOUTIEN FINANCIER ET OBLIGATIONS

---

- Tout chercheur sélectionné s'engage à respecter les présentes obligations, à signer la charte et la convention d'attribution de financement du Fonds.
- Le chercheur s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur au sein du pays de recherche, notamment en ce qui concerne ses entrées et sorties sur le territoire.
- Le chercheur s'engage à respecter le calendrier scientifique du Fonds concernant les échéances d'envoi des rapports d'étape et *working papers*. Il lui sera proposé de présenter ses travaux oralement, dans le cadre de journées d'études organisées par le Fonds.
- Si des articles ou ouvrages étaient publiés à partir de ce travail, mention serait faite de leur financement ou cofinancement par le Fonds Croix-Rouge française. Réciproquement, si les travaux réalisés par le chercheur étaient diffusés ou utilisés par le Fonds, ce à quoi le chercheur consent par avance, mention serait faite des références de l'auteur qui reste propriétaire de son travail.
- Le Fonds verse 90% du montant de la bourse en trois fois: au premier mois de recherche, et après validation de chacun des deux rapports d'étape. Le solde, soit 10% du montant total, est versé après la remise des deux *working papers* au Fonds.
- La période de recherche, ainsi que celle de financement, commencent le 1er septembre de l'année d'attribution de la bourse. Cependant le versement de la première tranche de la bourse est conditionné à la confirmation par le chercheur au Fonds par tout moyen écrit du début de ses travaux. Tout retard au-delà du 1er septembre doit être justifié et entraîne un

délai du premier versement jusqu'à obtention de cette confirmation. Tout retard ou manquement déontologique remettant en cause la confiance entre le chercheur et le Fonds par son caractère injustifié, ou la faisabilité de la recherche dans les délais prévus par sa longueur pourra entraîner le report ou l'annulation du financement.

- L'attribution de la seconde et troisième tranche dépend de la volonté expresse réaffirmée du chercheur à poursuivre sa recherche de par l'envoi des deux rapports d'étape à son parrain ou sa marraine et au conseiller scientifique du Fonds. Le chercheur doit informer, dans les meilleurs délais, le FCRF de tout arrêt prématuré de ses recherches. Ainsi, à défaut de réaffirmer sa volonté expresse de poursuivre son travail, il sera mis fin au versement de la subvention, le Fonds se réservant le droit de demander le remboursement de tout ou une partie de la subvention d'ores et déjà versée. De même tout retard dans l'envoi des rapports ou manquement déontologique remettant en cause la confiance entre le chercheur et le Fonds par son caractère injustifié ou sa longueur pourra entraîner le report ou l'annulation du financement.
- Le candidat s'engage à faire part de toute éventuelle situation de conflit d'intérêts.
- Il est entendu que les propos et opinions exprimés par le chercheur dans des articles ou ouvrages tirés de ce travail n'engagent que lui et ne reflètent pas nécessairement ceux du Fonds Croix-Rouge française.

**IMPORTANT**

*Toutes les pièces constitutives du dossier doivent être rédigées en français (rapport de soutenance de thèse mis à part), complétées par informatique (Calibri 11, interligne 1.5) et envoyées au format PDF. L'absence de l'une de ces pièces entraînera le rejet automatique de la candidature. Aucune pièce complémentaire ne sera acceptée après la validation du dossier même si l'appel à candidatures est encore ouvert. Le candidat ne peut présenter qu'un seul dossier de candidature.*

**Pour toute question au sujet de l'appel, merci de contacter :**

FONDS CROIX-ROUGE FRANCAISE

Hôpital Henry Dunant

95 rue Michel-Ange

75016 Paris

+33(0)1 40 71 16 34

[admin@fondcrf.org](mailto:admin@fondcrf.org)